

a/s - Entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne.

Liban
48.24
France

1016, 1. III-ESP

- PROBLEME DE FOND

FR

11.187 b)
FR

Embajador
Minister

Sur le fond du problème il convient de souligner les points suivants :

- La France est le seul membre de la Communauté qui ait une frontière commune avec l'Espagne. Or les provinces frontalières du Sud-Est et du Sud-Ouest sont des régions en difficulté (la preuve en est que le Gouvernement français vient de mettre en place un plan spécial de développement de 10 ans pour les mettre à niveau. Par contre les régions frontalières espagnoles sont des régions à très fortes activités économiques (notamment Pays Basque et Catalogne) et bénéficiant d'atouts importants pour leur développement (notamment les bas coûts salariaux).

La France est avec l'Italie le seul pays de la Communauté qui soit concerné par les problèmes d'agriculture méditerranéenne.

- Enfin la France, grand pays côtier, est plus qu'aucun autre pays de la Communauté concernée par les problèmes de la pêche espagnole qui font sentir leurs effets d'Hendaye à la Bretagne.

Ces trois remarques liminaires posées, on peut rappeler les grands problèmes de fond.

A - AGRICULTURE

L'entrée de l'Espagne dans la Communauté va profondément changer les problèmes de l'agriculture méditerranéenne. Jusqu'ici ce problème ne se posait pas pour les Neuf, car la Communauté était déficitaire en matière d'agriculture méditerranéenne. Par contre l'entrée de l'Espagne va augmenter le taux d'approvisionnement de la Communauté de 120 % dans des secteurs comme le vin, l'huile d'olive, les fruits et légumes frais.

Au surplus le niveau élevé des prix de la C E E risque d'inciter les pays candidats et notamment l'Espagne à accroître considérablement sa production.

Les agriculteurs du Sud-Ouest, les producteurs de fruits et de légumes de la vallée du Rhône et des pays de Loire et bien sûr les viticulteurs du Midi seront les plus menacés.

Les coûts de production espagnols sont beaucoup plus avantageux et ce d'autant que l'Espagne bénéficie de récoltes plus précoces.

Le problème important aujourd'hui est celui du vin. Troisième producteur mondial de vins à fort degré, ayant des rendements faibles mais pouvant les accroître considérablement, l'Espagne pourrait jeter sur le marché communautaire à bas prix une grande partie de son vin qui constitue une

de ses premières productions agricoles, ruinant ainsi nos viticulteurs du Midi.

C'est pourquoi la France a exigé qu'avant la négociation proprement dite avec les Espagnols, les Neuf procèdent entre eux à l'organisation du Marché viticole. Cette négociation a commencé en septembre dernier. Après avoir obtenu l'accord de l'Italie sur le principe de prix minimum, nous avons obtenu un résultat satisfaisant.

Le dispositif prévu (voir note ci-jointe) et qui comporte notamment, indépendamment du prix minimum, des aides à la qualité et aux structures, devrait pouvoir protéger notre viticulture.

L'adoption finale de ce texte est actuellement liée à l'attitude anglaise. Londres bloque l'adoption du texte en espérant nous faire céder sur les problèmes laitiers et ceux du mouton.

Sur les fruits et les légumes la France a également demandé que les Neuf discutent entre eux d'un règlement du marché. Cette discussion est en cours et n'a pas encore abouti des résultats satisfaisants pour nous. Quoiqu'il en soit nous nous refusons à entrer en négociation avec Madrid tant que les Neuf n'auront pas mis sur pied cette organisation fruits et légumes.

B - LA PECHE

Le potentiel de pêche espagnole est considérable. A elle seule l'Espagne a une flotte de pêche égale aux flottes anglaise, française et allemande réunies.

Il est donc impossible d'accepter l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. avec un tel potentiel qui serait ruineux pour nos pêcheurs.

Nous avons déjà obtenu des Espagnols une réduction de leur quota de prise. Nous leur demandons de réduire leur flotte de pêche (ce qui leur posera de difficiles problèmes de reconversion avant leur adhésion).

C - LA MAIN D'OEUVRE

L'Espagne connaît le chômage proportionnellement le plus élevé d'Europe occidentale (850 000 chômeurs, soit 7,8% de la population active).

Au moment où nous nous efforçons de favoriser, par l'octroi de primes de rapatriement, le retour des travailleurs étrangers, la libre circulation de la main d'oeuvre espagnole dans la Communauté pourrait encore aggraver la situation de l'emploi dans notre Pays. Il est indispensable que l'adhésion de l'Espagne au Marché Commun soit précédée d'une harmonisation poussée des législations sociales et des conditions de concurrence. La même observation vaut d'ailleurs pour les travailleurs portugais.

D - L'INDUSTRIE

En réalité sur le plan industriel la France a intérêt à ce que l'Espagne entre dans le Marché Commun.

Les Espagnols bénéficient en effet d'un accord d'association avec la Communauté beaucoup trop favorable. Cet accord signé en 1970, ouvre très largement les frontières communautaires aux produits espagnols mais sans véritable réciprocité. En réalité il s'agit d'un accord presque léonin au détriment de la Communauté. Il se justifiait en 1970 dans la mesure où l'Espagne se classait encore parmi les pays en voie de développement. Mais, depuis cette date le revenu par tête est passé en Espagne de 340 à 3.180 dollars par an. Ce pays est devenu la dixième puissance industrielle du monde. Ses moyens technologiques se sont notamment renforcés dans la construction navale, la sidérurgie, le textile, la chaussure, l'ameublement, le secteur des matériaux de construction.

Cependant, les charges salariales et sociales y restent plus faibles qu'en France. Si bien que les coûts de production restent plus compétitifs.. Cela explique — d'ailleurs la profonde dégradation des échanges franco-espagnols. La France est le quatrième fournisseur de l'Espagne mais son premier client. Notre balance commerciale est aujourd'hui déficitaire de 2 milliards 753 millions.

-1-

Une Espagne entrant dans le Marché Commun serait obligée, sinon d'aligner ses charges sociales et salariales sur les nôtres, du moins de les réviser en hausse. Mais surtout elle se verrait interdire par la Communauté ses pratiques fiscales actuelles. Ayant un régime fiscal qui ne comprend pas de T. V. A., elle en tire argument aujourd'hui pour attribuer à ses industriels des "dégrèvements" à l'exportation. Ceci lui serait interdit en cas d'adhésion. Elle serait obligée aussi de mettre fin à son régime d'aide à l'exportation qui nous concurrence dangereusement notamment en matière sidérurgique.

E - Pour être équitable il faut ajouter que la France et l'Europe ont également intérêt dans certains domaines agricoles à voir entrer l'Espagne dans le Marché Commun. Celle-ci offrirait un débouché intéressant pour certains produits excédentaires dans la C. E. E. tels les produits laitiers, la viande et le maïs. Il ne faut pas cependant se cacher que cette entrée entraîne un accroissement considérable du budget du Fonds agricole qui fait justement à Strasbourg l'objet de discussions que l'on connaît. Il en sera de même pour le Fonds régional européen dont il faudra augmenter de façon significative les moyens financiers..

En conclusion on ne peut pas refuser de façon formelle l'entrée de l'Espagne dès lors qu'il faut prendre une vue d'ensemble du problème.

7

Sur le plan industriel, l'Espagne est moins dangereuse dedans que dehors. Sur le plan agricole elle peut être un marché pour les productions excédentaires de la C.E.E. (céréales, viandes).

Quant aux problèmes très graves qui demeurent : vin, fruits et légumes, pêche, main d'oeuvre, exportation du chômage, ils impliquent des concessions espagnoles très étendues et une organisation solide des Heuf. Une organisation du marché des Heuf est en cours pour le vin, les fruits et légumes.

En rappelant l'ensemble de ces problèmes, notre Groupe pourrait donc prendre une approche plus nuancée en se félicitant notamment de la méthode choisie, c'est-à-dire notamment la phase exploratoire dite vue d'ensemble.